Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 14 Rajeb 1445
26 Janvier 2024

N° 12

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **177**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **179**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **182**
Homologation de résolutions **183**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **184**
Avis aux créanciers..... **187**
Convocations
Sociétés anonymes **188**
Divers
Avis au public..... **189**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Démarrage des souscriptions

FCP PROSPER + CEA

Fonds Commun de Placement de catégorie Mixte

Eligible aux Comptes Epargne en Actions - CEA

Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 paru au JORT n°59 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du CMF n°52-2023 du 13/7/2023

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP PROSPER+ CEA aura lieu le 12/02/2024

FCP PROSPER+ CEA présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FCP PROSPER+ CEA

Forme juridique : Fonds Commun de Placement en valeurs mobilières

Catégorie : Mixte, éligible aux comptes Epargne en Actions (CEA)

Type de l'OPCVM : OPCVM de distribution

Adresse du fonds : 10, bis Avenue Mohamed V - Immeuble BTK - 1001 - Tunis

Objet : La constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Législation applicable : - Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 paru au JORT N° 59 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application;

- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Montant initial : 100.000 dinars divisés en 10000 parts de 10 dinars chacune.

Agrément du CMF : N°52-2023 du 13 juillet 2023

Date de constitution : 18/01/2024

Durée : 99 ans à compter de la date de constitution

Promoteurs : BTK CONSEIL - Intermédiaire en Bourse et La Banque TUNISO-KOWEITIENNE - BTK

Gestionnaire : BTK CONSEIL - intermédiaire en bourse

10, bis Avenue Mohamed V - Immeuble BTK - 1001 - Tunis

Dépositaire : La Banque TUNISO-KOWEITIENNE-BTK

10 bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Distributeurs : BTK CONSEIL - intermédiaire en bourse

La Banque TUNISO-KOWEITIENNE-BTK

10, bis Avenue Mohamed V - Immeuble BTK - 1001 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire.

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Les souscriptions et les rachats se font exclusivement en numéraire sur la base d'une valeur liquidative inconnue.

Pour plus d'informations sur FCP PROSPER+ CEA, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public sans frais, auprès de BTK Conseil, intermédiaire en bourse, et de BTK BANK et son réseau d'agences.

2024R00186SANB2

Nomination de liquidateurs et changement de siège social

SOCIETE REGIONALE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE DE SFAX «SO.R.I.T.S.»

«Sté En phase de Liquidation»

Société anonyme

Au capital de : 300.000 Dinars

Adresse liquidateurs : 84 Av. H. Bourguiba Rte Mahdia Km 6 - Sfax

Identifiant Unique : 0004165 P

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 novembre 2023, enregistré à la Recette des Finances des Actes de Sociétés de Sfax sous le n°23506793 en date du 01 décembre 2023 et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 8 décembre 2023 sous le n°2023183866. Il a été décidé la dissolution de la société et la nomination de Mr Kamel Megdiche et Mr Mohamed Ali SAFI en qualité de liquidateurs de la société.

Aussi suivant Avenant (acte de précision) du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sus-indiqué, Enregistré à la Recette des Finances des Actes de Sociétés de Sfax sous le n°23807224 en date du 22 décembre 2023 et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 16 Janvier 2024 sous le n°20243556 il a été décidé le changement du siège social de la société au n° 84 avenue Habib Bourguiba Route Mahdia Km 6 Sekiet Eddayer 3011 Sfax.

2024X00098SANB2

SOCIETE BEL ALADIN

Société anonyme

Capital social : 9.135.000 Dinars

Siège social : Immeuble La Percée Verte - Appt. B6-1 - Rue Neptune Les Jardins de Carthage - 1090 Tunis

IU : 0039648S

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29/11/2023 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés - 1er Bureau - REAS Tunis le 12/1/2024 sous le Qn°M000569 Enrg n°24800206)

Les actionnaires ont décidé d'approuver les états financiers arrêtés au 31/12/2022

- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de FINEX-AUDIT TUNISIE en sa qualité de commissaire aux comptes pour l'exercice 2023-2024 et 2025.

- Un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 17/1/2024 sous I.U n°0039648S et dossier n°20243877.

2024400133SANB2

SOCIETE BEL TOURISME

Société anonyme

Capital social : 3.271.000 Dinars

Siège social : Immeuble La Percée Verte - Appt. B6-1 - Rue Neptune Les Jardins de Carthage - 1090 Tunis

Identifiant Unique : 0296226F

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29/11/2023 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés - 1er Bureau - REAS Tunis le 12/1/2024 sous le Qn°M000571 Enrg n°24800208)

- Les actionnaires ont décidé d'approuver les états financiers arrêtés au 31/12/2022

- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de FINEX-AUDIT TUNISIE en sa qualité de commissaire aux comptes pour l'exercice 2023-2024 et 2025.

- Un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 17/1/2024 sous l'Identifiant Unique n°0296226F et dossier n°20243875.

2024400134SANB2

Société TIME Higher School

Société anonyme

Capital social : 9.300.000

MF : 793379SAM000

RC : B 125482002 Tunis

CNSS : 0034016886

45, Avenue Mohamed 5, 1002 Montplaisir

Suivant le procès-verbal de l'AGE du 25 décembre 2023 enregistré à la recette des finances de Raoued le 15 Janvier 2024 sous le numéro 24700246 et déposé au RNE le 19 janvier 2024 sous le numéro 20244598 ; il a été décidé :

1. Transfert du siège social de la Zone industrielle Chotrana II BP n°72 Parc technologique El Ghazala au 45 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis.

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

2. La dissociation entre les fonctions du président du conseil d'administration et celles du directeur général.

Les articles 14 et 15 des statuts sont modifiés en conséquence.

2024400137SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Liquidation définitive

Société : TREND ALU CONCEPT BY MMB - En liquidation

Société à Responsabilité Limitée

Au capital : 10.000 Dinars

Siège de liquidation : BR n°4 - Résidence le palace, 63 Avenue Hédi Nouira, Ennasr 2, Ariana

MF: 1765755X/A/M/000

Identifiant unique RNE : 1765755X

Suivant PV d'A.G.E du 8/01/2024, enregistré à la recette des finances de Boumhel 2, le 11/01/2024, sous le n°24700114, quittance n°004559, dont un exemplaire a été déposé au RNE (Guichet central), le 16/01/2024, sous le n°20243436. Il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation du rapport de liquidateur et des comptes définitifs de la liquidation;

- L'approbation de la clôture définitive de la liquidation et l'octroi d'un quitus au liquidateur.

Avis est donné aux créanciers de produire au liquidateur les justificatifs de leurs créances et ce, dans un délai maximum de 90 jours qui suivent la parution de cette publication, au siège de liquidation indiqué ci haut.

2024400095SRLB2

Société SPLINE EVENT

SARL au capital de 40.000 Dinars (en liquidation)

Imm. Sarra, 2ème étage, Boulevard principal, les Berges du Lac 1 - 1053 - Tunis

Identifiant unique : 1678326Q

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/12/2023, enregistré le 02/01/2024 à la recette des Finances Le Lac - Tunis sous le n°24500035, quittance M000264, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 8/01/2024 sous le dossier n°20241714, il a été décidé :

- La modification des statuts ;

- La dissolution de la société;

- La nomination de M. Nasreddine KEFI comme liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

Le liquidateur informe le public que le siège de liquidation est le siège de la société.

2024400126SRLB2

SOCIETE LUXURY BRAND DIFFUSION "LB Diffusion"

SARL au capital de 150.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Mâlaren Immeuble Iris Boutique n°3 Les Berges du Lac Tunis

Identifiant Unique : 01144386 M

Suivant acte SSP en date du 3 mai 2021 enregistré à la Recette des

finances le Lac Tunis le 25 mai 2021 enregistrement n°11509301, quittance n°M039756 dont un original a été déposé au centre national du registre des entreprises le 21 septembre 2021 sous le n° 202192530. L'AGE a décidé de liquider la société et de nommer madame Lilia Bouzguenda liquidatrice.

En application de l'article 46 du code des sociétés commerciales, un délai de 90 jours est réservé à toute personne intéressée pour faire opposition à partir de la date de parution du présent avis. Dépassé ce délai, la liquidation devient définitive.

2024400136SRLB2

Réduction de capital

GEP IMMOBILIERE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 3.186.000 Dinars

Siège social : 15 Avenue Slimen Ben Slimen - 2092 - Manar 2 Tunis

Identifiant unique : 809213D

En vertu du PV de l'AGE du 8/01/2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 17/01/2024 sous le numéro 24500263 quittance n°697 et dont un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 19/01/2024 sous le numéro 20244739, il a été décidé de réduire le capital social de la société de 1.214.000 dinars pour le ramener de 4.400.000 dinars à 3.186.000 dinars et ce par le remboursement de la valeur nominale à concurrence de la participation des associés sortants.

Conformément à l'article 311 du code des sociétés commerciales. Les créanciers dont la créance est née avant la date de la présente annonce de la décision de réduction du capital ont le droit de s'opposer à cette réduction dans un délai d'un mois à partir de la date de la présente annonce.

2024400139SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente conclu le 27/12/2023 enregistré le 02/01/2024 à la recette de Rue d'Autriche n° 24200015 Mohamed Farés Belhiba CIN 00338938 a cédé à Chadli Lazgueb C.I.N 04700731 la totalité du fonds de commerce d'un restaurant exploité au local n°11 Rue Sidi Sofien Tunis moyennant le prix de soixante quinze mille dinars.

Les oppositions seront inscrites entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds jusqu'à l'expiration d'un délai de 20 jours après cette publication déjà annoncée au journal Le Quotidien du 5 /1/2024.

2024T00069FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 10/01/2024 et enregistré à la Recette des Finances cité Administrative Ariana en date du 12/01/2024 sous le numéro 24200373, quittance n°M006127, Monsieur Zouhaier Gharbi, C.I.N 04769216, demeurant au 13 rue d'Oran Anglophile, mutuelle ville, Tunis a cédé à Madame Ibtissem Zerli, C.I.N 08711147, demeurant au 18 rue El Hana Ariana la totalité du fonds de commerce destiné à l'exercice du commerce de textile exploité au sein du local sis au 17, rue Mendes France Ariana.

Les oppositions doivent être faites auprès de Maître Barbouch Fethi, dont le cabinet est sis au 23, rue de Marseille Tunis, dans un délai maximum de 20 jours, à compter de la publication du présent avis dans le JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Echourouk du 19/01/2024.

2024T00070FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé en date du 15/12/2023 enregistré à la recette des finances de la Marsa Tunis le 16/01/2024 sous n°8751, quittance n°24200327, la société la blanchisserie de Carthage demeurant à Ibn al Jazar zone industrielle Bhar Azreg 2046 la Marsa Tunis a vendu à Mr Ben Chedli Meher demeurant à Tunis le fonds de commerce constitué dans le local commercial sis au 38 Av Habib Bourguiba, sidi Daoud la Marsa Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels et exploité en café. Les oppositions seront reçues entre les mains de la représentante légale de la société, à son domicile élu à Ibn al Jazar zone industrielle Bhar Azreg 2046 la Marsa Tunis et ce dans un délai de vingt jours suivant la publication du présent avis au JORT.

Annonce publiée au journal Essabah du 25/01/2024.

2024T00074FCCC2

Concession d'un fonds de commerce

Selon le contrat de concession de fonds de commerce écrit par maître Imed Aouadi daté le 20-12-2023 sous le numéro 15412 enregistré à la recette des finances ksar Gafsa quittance n°M0340894 Mohamed Taher ben Misbah Hindiri CIN 03009074 du 11-10-2022 demeurant à cité ennour Gafsa a concédé le fonds de commerce avec tous ses éléments moraux et réels qui se trouve à cité ras el Kef local n°3 au marché de gros Gafsa à Naima bent Ali Bouguerra CIN 03031798 du 16-7-2014 demeurant à cité douali Gafsa.

Après la publication de cette concession au JORT et dans le délai de 20 jours toutes les oppositions doivent entre faites à l'adresse de Naima bent Ali Bouguerra cité douali Gafsa.

Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de concession est faite au journal «Echourouk» du 31-12-2023.

2024R00172FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 14/11/2023, enregistré le 17/11/2023 à la recette des finances de rue de l'Autriche, quittance n°M083228 enregistrement n°23205571 Mr Karem Ben Ezedine Ben Ali Abdelmaksoud a vendu à Mr Fares Ben Mahmoud Ben Ali Gaddouna la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant Restaurant et cafétéria sis au n°15 rue Taferjine à l'Avenue des Etats-Unis belvédère Tunis.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à son adresse sis résidence n°2 bis rue Houcine Bouziane Mégrine Ben Arous dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 25/01/2024.

2024R00181FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 12/01/2024, enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 17/01/2024 quittance n°M006168 n° d'enregistrement 247000340, Mr Sahbi Jawedi a vendu la totalité de son fonds de commerce sis au 21 Avenue de Paris Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Tarek Hammami demeurant au 73 Cité du Stade Ben Arous.

Toute opposition doit être signifiée à l'acquéreur à son adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié au quotidien Echourouk du 20/01/2024.

2024R00182FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 19 Janvier 2024 et enregistré à la recette des finances Rue JAZIRA, Tunis le 22/01/2024 (Reçu n°M006313 enregistrement n°24200224), Monsieur Hichem Ben Romdhan Trabelssi (C.I.N n°05203535) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Yahya Ben Asead Ben Chaaben (C.I.N n°04829980) exploité «VENTE DES BIJOUX ET D'ARGENTERIE «Situé au local Souk Sakajine (N°19) - Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur à son adresse sise (5) rue Abderrahmane Al-Fahri Appt (11) étage (1) Ouardia (1) - Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Achourouk et Le Quotidien datés le 24/01/2024.

2024R00183FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 27 Novembre 2023 et enregistré à la recette des finances rue Al Jazira Tunis le 27/11//2023 (Reçu n°M069762 enregistrement n°23203458) Samir Ben Hamida Ben Mohamed FADHA (C.I.N n°00264054) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Sabah Bent Hédi Ben Rejab Eltaief (C.I.N n°00305344) Situé Souk AL ASAR Beb Jedid n°05 - Tunis Exploité "Restaurant" avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à l'Adresse du fonds de commerce sise Souk AL ASAR Beb Jedid n°05 - Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et Le Quotidien datés le 10/12/2023.

2024R00184FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant actes manuscrits en date du 21 et 26 décembre 2023 enregistré à Sousse le 17/01/2024 quittance n°M005515 le nommé Najib Ben Sadok Gadhoum cède le fonds de commerce sis à la rue Abdelaziz Rjiba cité Erriadh Sousse à deux frères Mohamed et Hamdi Ben Chikh - Belkacem.

La valeur d'objet de vente est fixée à 10.000.000 dinars. Toute opposition doit être faite auprès de deux acheteurs sis au siège du f.c nomme dans un délai de 20 jours de la date de publication au JORT un avis est paru dans le journal La Presse du 24/01/2024.

2024S00103FCCC2

Apport en nature d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax sous le n°24500382 en date du 22/01/2024, Mr Mondher KARRA a participé dans le capital de la Sté Electro Meubles KARRA par l'apport de deux fonds de commerce avec tous leurs éléments l'un sis à la route de Tunis km 2.5 Sfax et l'autre sis à la route Mahdia km 4 markez haffara Sfax. Les deux sont exploités dans le commerce en détail des meubles et des appareils d'électroménagers.

Toute opposition doit être formée dans un délai de 20 jours à l'adresse des fonds ci-dessus indiquée à partir de l'insertion de la présente publication au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce est publiée au journal Assabah du 24/01/2024.

2024X00097FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Ahlem Bahri daté du 8 janvier 2024 et enregistré à la recette des finances de Gremda à Sfax le 15 janvier 2024 sous le numéro 24200202 quittance n° M006424, la société «SOCOMET», société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1219142E, dont

le siège social se situe à la Route de Saltnia KM Sfax 3052 représentée par son gérant Monsieur Mohamed Jmal a vendu sous toutes les garanties, de fait et de droit la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels pour activité commerce en détail à la société «CONFORTA», société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0528605D.

La vente porte sur la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à la ceinture entre la route Kaid Mhmad et Gremda à droite en direction route de Gremda Sfax.

Les oppositions devront être faites dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) entre les mains de Maître Ahlem Bahri à son bureau situé à la Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème Etage Escalier B Bureau N°4-5.

Cette annonce est parue au journal Essabah le 24/01/2024.

2024X00102FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un contrat de vente légalisé le 25/4/2023 et enregistré à la recette des finances de Sakiet Ezzit Sfax le 25/4/2023 (numéro d'enregistrement 23201367 quittance n°M034773) Sonda Elammous a vendu à Roua Moalla la totalité du fonds de commerce exploité au commerce de prêt à porter de produits de couvertures, de produits cosmétiques et de produits d'artisanats situé à la rue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax. Les oppositions sont acceptées dans un délai maximum de vingt jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de Roua Moalla demeurant à cité elhadeek n°108 Gremda Sfax. Cet avis a été publié au journal «Essabah» le 7/9/2023.

2024X00103FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente sous seing privé rédigé le 27 décembre 2023 par Maître Elyes Chafter Avocat cabinet au 7 rue Hooker Doolittle, le Belvédère 1002 Tunis, enregistré à la recette des finances de Mateur le 12 Janvier 2024 quittance n°M004207 enregistrement n°24200131, la société SAFA PHONE identifiant unique 1765991H ayant son siège au 43, avenue Habib Bourguiba, Mateur - Bizerte a vendu la totalité du fonds de commerce dont elle est propriétaire et situé au 43, avenue Habib Bourguiba, Mateur, Bizerte destiné pour toutes les activités de commerce sauf les cafés et cafétérias à la société LARIANI RETAIL NETWORK identifiant unique 1697140N ayant son siège au bureau B.5.3, 5ème étage, Immeuble Ennour, centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.

Toutes les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteuse au 43, avenue Habib Bourguiba, Mateur, Bizerte.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du Mardi 23 Janvier 2024 sous le n°IP0124/00156.

2024400129FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 28 décembre 2023 enregistré à la recette des finances d'Al Manar le 2 janvier 2024 sous le n°24200007 quittance n°M000241 rédigé par Maître Ahmad Amine Cheour, Mr Taher Ben Albechir Kedidi titulaire de la cin n°03456446 non immatriculé au registre d'entreprise a vendu à Mme Jouda Bent Abelhamid Ismail titulaire de la cin n°04779029 la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente des fruits secs, sis au n°45 avenue 6670 Omran supérieur Tunis.

Les oppositions seront déposées chez le vendeur Mr Taher Ben Albechir Kedidi à son domicile sis au n°45 Avenue Ibn Alkhatib cité Ibn Khaldoun Tunis pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah du 12 janvier 2024.

2024400132FCCC2

Location gérance libre

Location gérance d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé conclu en date du 01/12/2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 9/01/2024 sous n°24300072, quittance n°M000083, la société NOUR PAP EMBALLAGE SARL, identifiant unique : 1153975E sise au 67 zone industrielle Enfidha a donné en location gérance à la société NOUR PACK INDUSTRIE SARL, identifiant unique : 1471643H sise au 09 rue Lac Tana les Berges du Lac Tunis, le fonds de commerce sis 67 zone industrielle Enfidha exploité comme unité de fabrication de papier et carton ondulé pour une durée de 7 ans à compter du 01/12/2023 moyennant un loyer annuel de neuf cent quatre-vingt et un mille vingt cinq dinars 604 millimes (981.025.604 TND HTVA).

Parue au journal «Essabah » à la page 13 en date du 19/01/2024, et au journal «Le Temps» à la page 6 en date du 19/01/2024.

2024R00175FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 01/11/2023 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 21/11/2023 quittance n°M054984, enregistrement n°23303334 Mme Sondes Hamali a loué à la société «Maison D'élégance By Asma» SARL société en cours de constitution représentée par Mr Anis Kasraoui le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que Commerce Habillement Et Prêt à Porter sis au 25 rue 02 Mars Ezzahra 2034 Ben Arous.

Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse de Maître Salem Moumni sis au 63 rue Monji Slim Tunis dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 25/01/2024.

2024R00190FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant acte SSP en date du 16/1/2024, rédigé par l'Avocat le maître Khaled Jridi, dont son cabinet sis à Porte Ouest - Monastir, enregistré à la recette des finances de Bembla le 22/01/2024 sous n°24300076 Quittance n°M003445. Mr Mohamed Ben Ibrahim Kalboussi, a loué en gérance libre à Mr Habib Ben Mustapha Ben Ayed Jouili, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Café «Catégorie 1» sis à l'Avenue Habib Bourguiba - Masdour - délégation Bembla. Pour une durée de 5 ans non renouvelables à partir du 16/01/2024 au 15/01/2029.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 24/01/2024.

2024S00100FCCC3

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un Fonds de Commerce enregistré à la Recette des Finances MANZEH 9 en date du 19/01/2024 sous le n°2430198 Quittance n°5921, Mr Mohamed Sami Fkih titulaire du matricule fiscal n°246956 H a vendu à la Sté HOME BRIDGE CONSEIL SUARL en cours de constitution représentée par sa gérante Mme Sana Bnt Mohamed Chouchane, CIN n°05438900, tout le Fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels et sis au : Rez-de-jardin du Complexe X magasin n°8 RDJ, Manzeh 6, d'une superficie de 33 m² ; et exploité dans l'activité d'agence immobilière et ce pour une période de 2 ans renouvelables à partir de 01/01/2024.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse du Fonds de Commerce sus mentionnée dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Ce texte a été publié aux deux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 25/01/2024.

2024400135FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte privé de location du Fonds de commerce daté le 15/8/2023 enregistré à la recette des finances Zaghouan en date du 26/9/2023 sous le n°23302867 et quittance n°67755, Madame Aicha Bent Ibrahim Nasib a loué à Monsieur Khmais Ben Taib Dridi la Totalité du Fonds de Commerce constitué en un Café de 1ère catégorie nommé "café Sirène" et connue avant "café Milano" situé à l'Avenue Andalous Zaghouan et ce pour la totalité de ses composantes Matériels et Morales.

Toutes recommandations proposées seront faites à l'adresse du F.C ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi seront annulés.

Cette annonce publiée au journal Achourouk le 24/01/2024.

2024400140FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Union Sportive Tombar

Siège de l'association : Cité Nassim 1 Tombar 4235 Kébili

Objectifs : L'Association vise à former et encadrer les jeunes et les encourager à développer leurs capacités physiques et techniques et à se mettre à niveau vers des normes plus élevées de sport et d'éthique. Nous nous engageons à participer à diverses compétitions sportives sous la supervision de la fédération des sports.

Spécialité : Kickboxing

Président : Zied Khatib

Vice-président : Dhaw Dhaw

Secrétaire général : Kais Dhawi

Trésorier : Wahid Benali

Membre : Saif Khalifi.

2024R00173APSF1

Constitution d'un groupement de développement Agricole

Suite à la demande de constitution d'un GDA en date du 22 novembre 2023 sous le numéro 448. Il a été constitué un Groupement de Développement Agricole Comme suit :

Zone d'activité : Alalguia

Secteur : Mzita

Délégation : Klaat Snen

Dénomination : Alalguia

Siège social : Alalguia

- Nom du président du conseil d'administration : Elakhdar Samir

- L'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

Missions : La protection et l'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

2024R00174APSF1

Syndicat des propriétaires Résidence les Marguerites Dar Fadhal Sokra

Suivant PV de l'assemblée générale en date du 01/11/2023 enregistré à la recette des finances d'Ariana le 13/12/2023 quittance n°138404 enregistrement n°23712453.

Il a été constitué un syndicat :

Nom social : Syndicat des propriétaires Résidence les Marguerites Dar Fadhal Soukra

Siège social : Ariana.

Il a été décidé de nommer :

- Ridha Zemni Président de Syndicat

- Karim Om Ezzine Trésorier

- Mourad Belghith : Secrétaire général.

2024R00178APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Internationale Dr Najeh Farah pour l'humanité

Siège : 5 Rue Sidi Abdelkader Aouina Tunis.

But :

- Aider les hôpitaux et les établissements de santé avec du matériel médical et paramédical.

- Aider les personnes handicapées et leurs fournir le matériel nécessaire.

- Aider les établissements de l'enseignement supérieur et secondaire avec les ordinateurs et le matériel de la technologie de pointe.

- Aider les clubs et les fédérations sportifs avec du matériel et les besoins pour promouvoir le sport tunisien

- Organiser des caravanes de santé sur tout le territoire tunisien.

- Lié des relations nationales et internationales avec des associations similaires avec qui la Tunisie a des relations diplomatiques.

- Promouvoir l'héritage culturel et économique et tisser des liens avec les investisseurs locaux et internationaux afin de croître la courbe économique et sociale.

Les membres :

Présidente : Najeh Farah

Trésorière : Chiraz Mzoughi

Secrétaire générale : Ayda Farah

Vice Présidente : Nedia Dhaoui.

2024R00189APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Tunisienne des jeunes Médecins ophtalmologues.

Objet : Scientifique.

Lieu : 37 Rue 13 Août Choutrana 2 la Soukra 2036 Ariana.

Objectifs :

- Sensibilisation des méthodes de prévention des maladies oculaires.

- Importance du traitement précoce des maladies oculaires.

- Participation dans la sensibilisation des maladies de dystrophies cornéennes et du kératocône.

- Education de la chirurgie oculaire et réfractive tel que le lasik.

- Contribution à l'éducation de chirurgie de greffe cornéenne, de la chirurgie vitréo-rétinienne, de la chirurgie de glaucome, de la chirurgie d'ophtalmologie pédiatrique et de l'oculoplastie.

Membres fondateurs :

- Walid Zbiba : Président

- Yoldez ben Jemaa : Secrétaire générale.

- Jaafar Aouni : Trésorier.

- Karim Zine Elabidine : Vice-président.

2024R00201APSF1

Constitution d'un syndic de copropriétaires

Suite au procès d'huissier notaire M. Karim Ben Ltaifa en date du 14/10/2023, établi lors de la présence au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire conclu le 14/10/2023 enregistré à Victor Hugo Sousse le 20/10/2023 sous le n°758 quittance n°M061587.

Il a été décidé :

- La constitution du syndic des copropriétaires de la résidence LES EMIRS sise à l'avenue 14 janvier Sousse.

De nommer :

- Madame Sihem Laamiri : Présidente

- Madame Awatef Makki : Trésorière.

2024S00075APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des copropriétaires de la résidence Kmar,

Av. Elissa, Jardins de Carthage, Tunis

En vertu du PV de l'AGO des copropriétaires de la résidence Kmar du 24 juin 2023, enregistré à la recette des finances de la Goulette le 21 septembre 2023 sous le n°23706873, quittance n°M101636, un nouveau bureau a été élu comme suit :

- Ahmed Faouzi Ben Khalifa : Président

- Farouk Thabti : Trésorier

- Mohamed Ikbel Sebai : Membre

- Mosbeh Abdelli : Membre

- Adel Abdelkader Ali : Membre.

2024T00065APSF2

Syndicat des copropriétaires de la résidence Rym sise à Manar 2

En vertu des décisions prises par l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires de la résidence Rym, sise à l'Avenue du Roi Abdelaziz Al Saoud, Impasse n°3, Manar 2, Tunis, 2092, qui a été tenue à ladite résidence en date du 19 novembre 2023 et dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances d'El Menzah 9 en date du 11 janvier 2024 (sous la quittance n°M005370 - Registre n°24700256) et déposé auprès de la municipalité de Tunis en date du 02 janvier 2024, il a été réélu Madame Kaouther Jemal Epouse Jallouli présidente du Syndic de la résidence Rym sise à Manar 2 pour une durée d'une année.

2024T00071APSF2

Syndicat des Résidents de la Résidence Diar Fadi 4, Fouchana

Siège social : Résidence Diar Fadi, 4, Fouchana 2084

En vertu du procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2023, rédigé par maître Aïda Ben Abdallah et maître Olfa Hamida, et enregistré auprès de la recette des Finances YASMINAT le 12 janvier 2024, sous le numéro 07/166 et le numéro de reçu M004810.

Il a été décidé la nomination de nouveaux membres :

Membres :

Président : Issam Ben Stalla

Trésorier : Mounir Ben Amara

Secrétaire général : Karim El Jendoubi.

2024R00176APSF2

ELECTION DU BUREAU DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE

«LES JASMINS»

Rue Hasdrubal - Les Jardins de Carthage

En vertu du P.V de l'assemblée générale élective des copropriétaires de la résidence «Les Jasmins», sise à rue Hasdrubal - Les Jardins de Carthage, en date du 6 novembre 2023 et enregistré le 7 décembre 2023 sous le n°23810004 contre quittance n°M114722 et de l'agrément de la municipalité du Kram du 16 janvier 2024, ont été élus pour une année renouvelable à compter du 1er décembre 2023, les personnes suivantes :

- Présidente du syndicat (syndic) : Madame Fahima Elleuch,

- Trésorier du syndicat : Monsieur Ghazi Maaref,

- Membres du bureau syndical : Madame Yousr Elleuch et Monsieur Tahar Naïmi.

2024400119APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de 40%

Etude Maître Tarek Ben Fredj

Avocat auprès de la cour de cassation

20, Avenue Les Etats Unis d'Amérique Le Belvédère - 1002 - Tunis

Tél : 71.796.376

Fax : 71.894.223

M. Fiscal : 386961HAP000

Partie poursuivante : La Banque Tuniso-Koweitienne dument représentée par son Directeur Général, SA, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 012357 S, dont le siège social est à Tunis, 10 bis, avenue Mohamed V, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Tarek Ben Fredj, sis au 20 Avenue Les Etats Unis d'Amérique - Le Belvédère - 1002 - Tunis.

Parties saisies : 1) Mr Hassen Ben Anouar Rekik, titulaire de la carte d'identité nationale n°08169068, demeurant à la route Essaltnia km 4.5 -cité Chaker 3081 - Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Ben Fredj 20, Avenue Les Etats Unis d'Amérique - Le Belvédère - 1002- Tunis. M.F 386961HAP000.

Les immeubles saisis : la totalité des 72 m² (parts) revenant à titre de propriété a la partie saisie, objet du TF n°23002 - Sfax dénommé «ALBARAKA», d'une superficie totale de 72 m², sis à cité ELBARAKA route Essaltnia - Km 5, extrait du titre mère n°21321 - Sfax, constitué de ma parcelle n°39 :

- Le dit bien est composé : d'une maison couverte de 62 m², d'une entrée traditionnelle avec espace couvert de 4 m² et d'un air de 6 m².

- D'une salle de séjour, chambre avec armoire, chambre avec fenêtre ouverte sur le sud, cuisine, wc.

- Il est équipé d'électricité, d'eau, et la construction est moyenne.

Les charges : la dite propriété est grevée des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de (64.000,000dt) inscrit le 11/8/2015 à CPF Sfax (volume Sfax 01/2015 - n°7159) au profit de la BTK.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 21/9/2023 à CPF Sfax au profit de la partie poursuivante (vol Sfax 2/2023 - n°2910).

Mise à prix : La mise à prix est fixée après réduction de 40% à (32.400,000 TND).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 26/02/2024 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax 1 sis à la Rue ABou Elkacem Echabi - Sfax.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance Sfax 1.

2024T00073VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mustapha Boughazli

Avocat à la cour de cassation

3 Bis Rue Abderrahmen Ibn Aouf Menzah 5, Ariana

Tél : 98-314-410

M.F : 222720 KAP 000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE 1237/A, Représentée par son P.D.G, siège social sis à la rue Hédi Nouira - Tunis.

2) La Débitrice principale : la Sté VIOLETTE TRAVEL, S.A.R.L, RC N°078032005B, représentée par son gérant, sise à l'Avenue Hédi Nouira Hammamet - Gouvernorat de Nabeul.

3) Débitrice saisie : Khadija Bent Fredj Ouaili épouse Khemais Ouaili CIN n°01669182, sise à Borj Hefaiedh - Bouargoub - Nabeul

4) Avocat poursuivant : M. Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F : 222720 KAP000

5) L'immeuble mis en vente :

C'est un immeuble immatriculé objet du T.F 507008 Tunis 2 S2 qui est devenue 586313 Nabeul dénommé "Khadija 76" situé à bani wael situé à la banlieue sud du centre ville de Hammamet et on peut y accéder par la route reliant Bir Bouragba à Borj Hafaith d'une superficie objet de la vente est 552 m² de la totalité du lot de 606 m², c'est un terrain nu non exploité à vocation. Agricole entouré par des figues... et maintenant on trouve des travaux d'aménagement pour quelle sera à la hauteur de la route.

L'immeuble s'ouvre de coté est à la route goudronnée, qui y traverse le courant électrique et limitrophe des autres cotés par des terrains agricoles de la propriété des tiers.

6) Le prix de l'immeuble mis en vente : le prix de l'immeuble mis en vente est fixé à 91.080,000 dt outre les frais les dépenses qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Grombalia le lundi 4 mars 2024 (4-3-2024) à 9h du matin.

- L'Immeuble peut être visité chaque jour.

2024R00156VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

"AMEN-BANK" société Anonyme siège social Avenue Mohamed V 1002 Tunis, R.C n°B176041996, R.N.E n°0000221M, En sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Jamel Ben Rejeb Essouki, Titulaire de la CIN n°0415407 demeurant à Cité des logements populaires Rue Thapsus Bekalta.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, MF : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété, objet du Titre Foncier n°30625 Monastir, située à Bekalta, d'une superficie de 389 m², consistant en une grande villa, garage, et un studio.

La villa se compose au rez-de-chaussée d'un salon, chambre, salle de bain, cuisine et véranda, au premier trois chambres, salle de bain, et une véranda, un studio au premier étage comprenant un salon, chambre, salle de bain, cuisine, chambre au deuxième avec un coin cuisine et toilette.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 21/02/2024 à 9h.

Mise à prix :

Trois cent quarante cinq mille trois cent neuf Dinars 600 Millimes (345.309,600 D), après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures. Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2024S00098VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie TUNIS, Immatricule R N E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

La Société des abrasifs du Sahel, S.A.R.L., matricule Fiscal n°002088W, siège social zone industrielle Dkhila Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité des parts soit (3954/13180) lui revenant, objet du titre foncier n°75272 Monastir, situé à la Zone Industrielle aux abords de la ville de Monastir vers Sousse, comprenant des édifices délabrés formant une usine non fonctionnelles et vides formés de 12 parties (parkings, entrepôts, ateliers) édifiés sur une superficie globale de 3522 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 21/02/2024 à partir de 9h.

Mise à prix :

Deux millions cent trois mille neuf cent quatre vingt seize Dinars (2.103.996,000 D) après rabaissement de 40 % avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2024S00099VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Après réduction de 40 %

Poursuite faite par Maître Ismail Ben Nasr

Avocat prés de la cour de cassation

Rue Ali Bech Hamba - Imm, El Manar, Esc. C, 1er étage Bur. N°4 Sfax

1- Le créancier saisissant : Ali Kallel demeurant à la Route de Saltnia Km 13 Sfax.

2- La partie saisie : Ayman Chouchane, demeurant au foyer de ses parents situé à cité Cheker rue en face de la pâtisserie Ben Ayed route Saltnia km 5 Sfax.

3- L'immeuble saisi : L'immeuble ayant pour propriété Ayman Chouchane pour 200.5 partie copropriétaire du titre foncier n°133909 nommé Latifa soit 50 % de l'immeuble inachevé de la villa de type ordinaire et garage, bâtie de surface de 200 m² sur une terre de superficie globale de 400.3 m² situé à la route Saltnia k 9 Sfax.

L'immeuble est décrit dans le rapport établi par l'expert dans les affaires foncières Mr Sami MZID en vertu de l'ordonnance sur requête n°23/4360 du 9/5/2023 rendue par le Président de Tribunal de Première Instance de Sfax.

4- Mise à prix : Le prix de la propriété saisie est fixé à trente six mille dinars (36.000.000 DT) après une réduction de 40 % auquel s'ajoute les frais.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du prix à la caisse des dépôts et consignations ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et à ce par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent obtenir au préalable une autorisation de Mr le gouverneur de Sfax.

5- Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le lundi quatre Mars deux mille vingt quatre (4/3/2024) à partir de neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières de Tribunal de Première Instance de Sfax Rue de Abou Alkacem Chebbi ville de Sfax à l'occasion de l'affaire n°5771.

6- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours de la semaine pendant les heures de travail administratif et pour plus de renseignement veuillez consulter Cabinet Maître Ismail Ben NASR et au Greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax.

2024X00073VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la cour de cassation

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis, MF n°1148045K

Partie saisie : SOCIETE ECONONOMIC AUTO, SA, RC B183701996, siège au 62 avenue de Carthage et domicile élu au cabinet du Maître Sami Frikha au nom de la société d'avocats Conseils Rebaii Chtourou et Frikha au 11 rue Azzouz Rebaii, El Manar 3 - Tunis.

Descriptif de l'immeuble :

- La totalité du TF 46830 Ben Arous sis à la Z-I de ben Arous consistant en un terrain de 4590 m² sur lequel est édifié un atelier de réparation des voitures avec une administration en avant de l'immeuble d'une superficie couverte de 2460 m² sur 2 étages RDC avec 3 bureaux, restaurant et vestiaires avec salle d'eau et entrepôt, le 1er étage est composé de 10 bureaux salle d'eau vestiaires et entrepôt.

Une autre administration se trouve par derrière de 390 m² couvert et autre atelier de 1538 m² couvert en dalle.

La mise prix :

- Trois Million cent trente-neuf mille sept cent cinquante-deux dinars 780 millimes (3.139.752,780 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le Jeudi 22/02/2024 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Ben Arous (chambre des ventes immobilières) au palais de justice à Chouchet Radés sur la GP1.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Ben Arous ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Ben Arous.

2024400130VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la cour de cassation

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis, MF n°1148045K.

Partie saisie : Onsah Bent Younes El Mahdi Epouse Anas Ferchi, tunisienne, titulaire de la CIN n°04647425, domiciliée au 59 rue Echem Tunis.

Descriptif de l'immeuble :

Un triplex objet du TF 138832 Tunis sis à la résidence El Baraka aux berges du lac d'une superficie divises de 173 m² composé d'un sous-sol (garage avec une chambre) d'un RDC composé d'un salon cuisine, salle d'eau couloir et jardin et d'un étage composé de 3 chambres à coucher cuisine et 2 salles de bain, la valeur locative est de 73800,000 DT par an.

La mise prix :

- Un Million six cent neuf mille cinq cent dinars (1.609.500,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mardi 20/02/2024 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Tunis (chambre des ventes immobilières) au palais de justice avenue Beb Bnet.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Tunis ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2024400131VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : La Société Tunisienne de Banque. S.A., sise rue Hédi Nouira Tunis. M.F. n°1237 A. En sa qualité de créancière hypothécaire saisissante.

Partie saisie :

Belgacem Ben Mohamed Touhami Jabeur, Commerçant. C.I.N. n°03515726, demeurant à la Route de Gabès Klm 5 Tina. Sfax. *Résidence Emira Rue Hédi Nouira Appartement n°24 Ennasr 2 Ariana.

En sa qualité de débiteur hypothécaire et partie saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis, tél : 71285959. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Immeuble objet de la vente :

L'immeuble consiste en un terrain forestier qui se situe à Jebel El Khaoui (secteur de Gammart) délégation de la Marsa à la zone nord de la cité El Habib Marsa Ouest gouvernorat de Tunis et à proximité de la forêt. L'immeuble consiste en une parcelle de terrain plat objet du titre foncier n°66091 Tunis dénommé «Tellat Essahli» d'une superficie de 1230 m² correspondant à 1230 parts. Il s'agit de la parcelle n°52 du plan de cadastre de Gammart, zone N donnant sur une route non viabilisée où se trouve quelques constructions.

Les limites de l'immeuble : - du coté nord : terrain nu propriété d'autrui - du coté sud : terrain nu propriété d'autrui. - du coté Ouest : terrain nu propriété d'autrui. - du coté est : terrain nu propriété d'autrui.

L'immeuble est limité par les bornes n°226, 227, 228, 231 et 232.

L'immeuble d'une superficie de 1230 m² consiste en un terrain forestier nu correspondant à la parcelle n° 52 du plan de cadastre de Gammart. Le titre foncier est établi suivant un jugement d'immatriculation (cadastre) par le tribunal immobilier en date du 28/5/1985 suivant réquisition d'immatriculation présentée le 5/4/1984 sous le n°3711.

L'immeuble est propriété du défendeur Mr Belgacem Ben Mohamed Touhami Ben Salah Jabeur. Il se situe à Jebel El Khaoui qui est une zone éloignée à l'Est de la cité El Habib mais qui est à proximité de la montagne et de la foret, qui n'est pas équipée de tous les réseaux et équipements et où se trouve quelques constructions, les moyens de transport sont rares. L'immeuble se situe en zone verte naturelle UVD.

Mise à prix :

Neuf cent onze mille quarante deux dinars et 550 Millimes (911.042,550) hors frais.

Date et lieu de vente :

Mardi 27 février 2024 à partir de 9 heures au tribunal de Première instance de Tunis

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2024400141VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Grombalia annonce la distribution de la somme de trente six milles quatre cents quatre vingt cinq dinars et deux cents trente sept millimes consignée à la trésorerie générale de Tunisie le 24/5/2023 suivant récépissé n° C1800040

A la demande de distribution présentée par maître Elkamel Neila au nom de Marwen Lazhar et Ayed Ali en vertu de quoi cette affaire de distribution est inscrite sous le n°114

Tout créancier doit produire ses titres de créances au greffe du tribunal dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cette annonce sous peine de forclusion.

L'art 468 du cpcc stipule : dans les 30 jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance sil y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis insertion et sommations prévus aux articles précédents.

2024R00185VEPA2

Avis de distribution

Suite à une décision rendue par monsieur le juge-commissaire du tribunal de première instance de Nabeul le 15/01/2024 qui ordonne l'ouverture de la procédure de la somme de 8.278.301 dt consigné à la recette des finances de Nabeul avenue Taieb Mhiri le 21/6/2023 selon la quittance numéro M062385 et selon l'affaire de distribution présentée par maître Aouini Malek contre «Hôtel Kheops» inscrit sous le n°63 avec tous les justificatifs. Tout créancier qui souhaite participer à la distribution doit produire ses pièces de créance au greffe du tribunal dans

le délai de trente jours à partir de la publication de cette annonce au JORT sous peine de forclusion selon 464 et 466 du code de procédure civile et commerciale.

2024R00188VEPA2

Nomination de Syndic de Faillite

En vertu de décision du Tribunal de 1ère instance de Sousse 2 du 10/01/2024 décidant la nomination de Zouhaier Ouni en qualité de syndic de faillite de Kilani Ben Belgacem Oun sous le contrôle du Juge Commissaire Mme Fatma Ezzahra Badday.

Les créanciers sont tenus de présenter leurs créances à l'adresse domiciliée à l'avenue commandant Béjaoui résidence Karim 2ème étage bureau n°5 dans un délai de quinze jours de la date de la parution de cet avis.

2024S00097VEPA2

Ouverture des procédures de redressement judiciaire

Sté Le Centre Médico Chirurgical DEBBABI

(Clinique El Habib)

Rue 03 Août Monastir

Identifiant unique : 0836984/W/000

Le tribunal de 1ère instance de Monastir a décidé le 18/01/2024 l'ouverture des procédures de règlement judiciaire de la société.

Le Centre Médico Chirurgical DEBBABI (clinique El Habib) et la nomination de l'administrateur judiciaire Mr. Naoufel Bouzgarrou pour effectuer un diagnostic de la situation économique, financière et sociale de l'entreprise.

Ainsi les créanciers de l'entreprise sont tenus de déclarer leurs créances certaines et définitives justifiées par des pièces légales auprès de l'administrateur judiciaire à son adresse 11, avenue Tahar Sfar 4000 Sousse dans un délai ne dépassant pas 30 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2024S00101VEPA2

Appel d'offre

Cession Totale de Société France Tunisie Investissement «Hôtel EL Kantara»

Le Contrôleur de Justice MRAD MOKHTAR

MF : 0644541 E

RC : 0644541

Le Contrôleur de justice de la Société France Tunisie Investissement "Hôtel EL Kantara" lance un avis d'appel d'offre pour la cession totale de la dite société et l'acceptation de l'offre le plus élevé suite à la décision de chambre commerciale du tribunal de première instance de Médenine et son aval relatif au cahier des charges date du 17/01/2024.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre, et voulant prendre un rendez-vous de visite est invité à se présenter au bureau de contrôleur de justice Maître Mrad Mokhtar sis au :

Rue Martyrs - Résidence Chouat Benguerdene 4160 - Médenine - / Tél : 98906501 /75710146 pour retirer le cahier des charges il faut payer 200DT.

L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés et exigés doit être envoyé dans une enveloppe fermée.

Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste et lettre recommandée avec accusé de réception au nom du :

Maître Mrad Mokhtar contrôleur de justice de la Société France Tunisie Investissement «Hôtel EL Kantara»

- Au plus tard le 22/4/2024 (le cachet de la poste faisant foi).

L'ouverture des offres et le choix sera effectuée par : Chambre de règlement judiciaire au Tribunal de Première Instance de Médenine.

2024400128VEPA2

Nomination d'un liquidateur judiciaire héritage défunts

Ali ben Taleb et Bahija Fliss

Le président du tribunal de première instance de l'Ariana Mme Sourour El Borchani a décidé le 9 janvier 2024 concernant le dossier n°100379/12605 la nomination de Mr Safouen Gaddour comme liquidateur judiciaire de l'héritage des défunts Ali Ben Taleb et Bahija Fliss succédant au liquidateur Mr Nabil El Moedhen et ce de préparer un inventaire général des travaux effectués et présenter un rapport dans les plus brefs délais et sa rémunération sera soustraite aux travaux de la liquidation.

Pour plus d'information veuillez contacter le liquidateur sur le 20303839 adresse du bureau 01 avenue de la fraternité La Nouvelle Médina Ben Arous.

2024400138VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE RAPID RECOUVREMENT

(FILIALE DE LA BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS «B.T.E »)

SA au capital de 300 Mille Dinars

Siège social : Immeuble Ennour 5ème étage, Centre Urbain Nord - Cité Mahrajène - Tunis

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises «R.N.E» : 802595/C

Messieurs les actionnaires de la Société RAPID RECOUVREMENT (Filiale de la BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS «B.T.E») sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O) qui aura lieu le Mercredi 21 Février 2024 à 10H au Siège de la Banque de Tunisie et des Emirats «B.T.E» sis au Boulevard Med Béji CAID ESSEBSI, Lot AFH-BC8 - Centre Urbain Nord 1082 - Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur l'activité et les finances de la société relatif à l'exercice 2023 ;

2. Lecture des rapport général et rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ;

4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2023 ;

5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023 ;

6. Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2023.

N.B. Les documents relatifs à ladite Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société durant les délais légaux.

2024R00187SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MEDICAL SERVICES & SOLUTIONS INTER

Société anonyme

Capital de 100 000 DT

Siège social : Appartement 12 Immeuble Mlika Rue Ennakhil Khzema 4051 Sousse

Matricule fiscal : 1680164L

Identifiant unique : 1680164L

Conformément à la décision du conseil d'administration de «MEDICAL SERVICES & SOLUTIONS INTER» du 13 Janvier 2024, Mesdames et Messieurs les actionnaires vous êtes invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 29/02/2024 à 15H, au siège de la société, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

1. Délibération conformément aux dispositions de l'Article 388 du CSC.

2. Questions diverses.

2024S00102SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Attijari Recouvrement

S.A au capital de 1.000.000 DT

Siège social : Rue Abou Hamed El Ghazeli Résidence Omar - Bloc A - 3ème étage - Montplaisir - 1073

RC : B19512001

MF : 0754374 V/A/M

Les actionnaires de la Société Attijari Recouvrement, sont invités à l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 29 février 2024 à partir de 14H30, au siège social de la banque Attijari de Tunisie, sis au 24 rue Hédi Karray - centre Urbain Nord - 1080 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 ;

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 :

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2023 et approbation des conventions réglementées ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

5. Quitus aux administrateurs ;

6. Fixation des montants des jetons de présence ;

7. Renouvellement des mandats des administrateurs ;

8. Nomination d'un nouvel administrateur;

9. Pouvoirs en vue des formalités.

2024400127SANB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Mme Houria Bent Hamouda Belhaj titulaire de CIN n°00072856 déclare la perte du titre de propriété n° 10 pour le titre foncier n°25758 Ben Arous sis à Radés.

Suivant déclaration sur l'honneur de la municipalité de Radés le 21/11/2023.

Cette annonce est parue aux journaux Essabah du 5/12/2023 et La Presse du 16/12/2023.

2024T00072DIVD2

Avis

Madame Mofida Bent Taher Ben Mohamed kaniche» être avise propriété d'un étage sise à la route de Tunis Km 2 Sfax et que son titre de propriété étant perdu elle veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domiciliant à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X00096DIVD2

Perte

Mr Akarek Abedfateh CIN n°01064994 déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 7/02/2012 dressé par les notaires Chaabouni Hechmi et Cheib Hedhemi, qu'elle a égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 30 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2024X00099DIVD2

Perte

Mr Akarek Abedfateh CIN n°01064994 déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 11/8/2010 dressé par les notaires Chaabouni Hechmi et Cheib Hedhemi, qu'elle a égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 30 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2024X00100DIVD2

Perte

Mr Akarek Abedfateh CIN n°01064994 déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 5/7/2010 dressé par les notaires Chaabouni Hechmi et Ellouze Ahmed, qu'elle a égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 30 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2024X00101DIVD2